

## Saison 2022/2023

### Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués (AD)

Lieu : Séance par Zoom  
Date : Lundi, 23 janvier 2023  
Heure : 20h00 – 21h50  
Présidence : Pascal Giroud, Président STT  
Vérificateur du scrutin : Daniel Burren (STT)  
Voix : 341  
Majorité absolue : 172 voix  
Majorité 2/3 : 228 voix  
Procès-verbal : Sebastian Lauener (STT)

#### 1. Mot de bienvenue du Président STT

**Pascal Giroud** (Président STT) souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui se sont connectées et les remercie de leur présence nombreuse. Il salue les membres d'honneur **René Zwald**, **Jean-Marc Wichser**, **Georg Silberschmidt** et **André Zimmermann**. Par ailleurs, il salue la traductrice **Veronika Westphal** et la remercie pour son travail.

**Daniel Burren** (STT) allume la bougie à l'office central pour un déroulement harmonieux de l'AD.

**Pascal Giroud** présente le comité central : **Christian Foutrel** (Chef des finances), **Urs Schärner**, **Michel Tschanz**, **Barbara Ruggio-Williams**. **Urs Mäder** et **Freddy Oswald** se sont excusés.

Il salue également **Monica Midali** (Directrice STT) et **Daniel Burren**, **Raouf Morsi** et **Sebastian Lauener** (collaborateurs à l'office central).

Il remercie aussi le Chef Sport d'élite **Samir Mulabdic** pour sa présence et exprime ses félicitations pour les résultats obtenus dernièrement dans le domaine des juniors.

**Pascal Giroud** présente les présidents des associations régionales : **Jean-Pascal Stancu** (AGTT), **Dimitri Rebetz** (ANJTT), **Jordi Gomez** (ATTT), **Philippe Von Beust** (AVVF), **Heinz Mathys** (MTTV), **Dieter Bürge** (NWTTV), **Markus Steinmann** (OTTV) et **Amol Ming** (TTVI).

Par ailleurs, **Pascal Giroud** salue tous les représentants présents des différentes commissions.

Une minute de silence est respectée pour toutes les personnes décédées dernièrement.

**Daniel Burren** est nommé scrutateur et le vote aura lieu dans le chat de Zoom. Les présences sont vérifiées.

#### Vérification des voix

AGTT : 32	ANJTT : 20	ATTT : 8	AVVF : 59
MTTV : 55	NWTTV : 51	OTTV : 83	TTVI : 25
Membres CC : 5	Présidents d'honneur : 0	Membres d'honneur : 4	

Total : 342 (majorité absolue : 172 / majorité 2/3 : 228 / majorité 3/4 : 256)

**Pascal Giroud** ouvre officiellement l'AD et invite les participants à une collaboration constructive. Il souligne qu'aujourd'hui, il sera possible de poser des jalons importants pour le tennis de table suisse.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Le procès-verbal de la dernière AD est approuvé sans aucune remarque et des remerciements sont adressés à son auteur.

### 3. Élection des membres de la commission de contrôle de gestion

Deux personnes se présentent à l'élection : **Christophe Blatter** (TTC Bülach) et **Dominik Furler** (TTC Pratteln). Les deux sont actifs depuis plus de trente ans dans les milieux du tennis de table en occupant différentes fonctions et connaissent bien le domaine des finances (ils travaillent au département des finances d'une entreprise, respectivement dans une fiduciaire). Les deux candidats sont élus à l'unanimité sans aucune abstention.

### 4. Référendum CTT Châtelaine

Le **CTT Châtelaine** a lancé le référendum contre une modification du règlement approuvée par le comité central en réunissant le nombre de voix nécessaire dans les délais. En tant que représentant de l'AGTT, **Cédric Doutaz** indique, comme motivation, que les licenciés qui sont scolarisés en Suisse et qui, par un souci d'intégration, s'engagent encore dans un club tout en habitant à l'étranger, ne devraient pas être exclus des tournois. Compte tenu de la cohérence avec le Gubler School Trophy, il serait judicieux de prendre en considération la scolarisation comme critère de participation.

**Daniel Burren** explique la prise de position de la commission de sport : La participation de joueurs étrangers dans les régions frontalières lors des championnats suisses de la relève et les bons résultats qu'ils ont ainsi parfois obtenus ont régulièrement influencé et faussé l'attribution des points PISTE qui est déterminante pour l'admission dans le cadre national de la relève. Après le référendum, la commission de sport a révisé la proposition en s'approchant des directives de l'ETTU. Avec la proposition du **CTT Châtelaine**, il ne serait pas possible que par exemple la joueuse concernée participe aux CE Jeunesse. **Samir Mulabdic** ajoute qu'il s'agit de championnats nationaux et de sport de performance et qu'il serait donc judicieux de prendre les directives internationales comme référence. Par ailleurs, l'appartenance à un cadre et la participation aux CE Jeunesse pourraient être compromises si une participante PISTE s'inclinait comme meilleure joueuse en huitièmes de finale des championnats de la relève face à une joueuse étrangère. Selon les consignes de Swiss Olympic, il ne serait pas possible de promouvoir cette joueuse malgré son excellente position.

Par un premier vote, on décide si le règlement doit rester inchangé ou s'il faut soumettre les deux propositions de modification au vote. Avec 335 oui contre 6 non et une abstention, la plupart souhaite un vote sur les propositions de modification.

Lors du vote sur les propositions de modification, la proposition de la commission de sport obtient 244 voix et celle de l'AGTT 89 voix (9 abstentions).

Les modifications proposées par la commission de sport sont par conséquent approuvées.

### 5. STTL

Pour commencer, **Pascal Giroud** fait remarquer qu'avec l'éventuelle réforme de la LNA, on pourrait se retrouver à un tournant. **Michel Tschanz** explique que la LNA est gérée indépendamment de la LNB et de la LNC et qu'elle devra désormais s'appeler STTL. Lors de l'assemblée LN de septembre 2022, cette procédure a été approuvée par la grande majorité. Aujourd'hui, le projet doit également être présenté aux représentants des AR. Selon toute vraisemblance, on procédera à la discussion et éventuellement à l'approbation du budget lors de la Conférence des présidents des AR en mars et des statuts lors d'une assemblée extraordinaire des délégués en avril. Pour cet organe, le droit de l'association plus flexible convient mieux que le droit de la société anonyme. La professionnalisation et la commercialisation sont les objectifs principaux. En plus de la qualification sportive, il faudra aussi remplir des exigences infrastructurelles et disposer d'un concept de la relève pour pouvoir participer à la STTL.

**Jean-Marc Wichser** précise que la STTL devra probablement rester un organe de STT mais avec une grande autonomie. En même temps, la STTL est une association liée par un contrat de collaboration à STT et au comité central afin que par exemple les finances soient réglées par contrat. La collaboration doit être réglée et les statuts ainsi que le contrat devront déjà être disponibles comme ébauche lorsqu'ils seront soumis au vote en avril.

**Urs Schärer** ajoute que lors de la dernière séance, le comité central a décidé à l'unanimité de poursuivre ce projet.

**Philippe von Beust** demande si cela ne repousse pas les aspects sportifs au second plan. Certains clubs ne disposent par ailleurs éventuellement pas de l'infrastructure nécessaire. Est-ce que la STTL ne risque pas de devenir une ligue exclusive ?

**Michel Tschanz** souligne que l'aspect sportif restera prioritaire. L'infrastructure sera surtout nécessaire pour les transmissions en live streaming et il faudra éventuellement mettre en place des séparations des aires de jeu du sponsor de la ligue; actuellement, tous les clubs disposent probablement de l'infrastructure nécessaire. Les critères y relatifs seront encore décidés par tous les clubs LN dans le cadre d'un processus démocratique.

**Heinz Mathys** demande si l'on dispose déjà de détails concernant le concept de la relève et s'il est toujours prévu de faire des promotions et relégations.

**Michel Tschanz** explique que le concept sera élaboré en collaboration avec STT et surtout avec Samir Mulabdic et qu'il sera modelé sur les concepts des centres d'entraînement de STT. Il y aura toujours des promotions et des relégations.

**Markus Steinmann** demande qui sera membre de la chambre STTL et quelles prestations la STTL obtiendra de STT.

**Michel Tschanz** répond que tous les clubs de l'actuelle LNA et de la future STTL seront membres de cette chambre. En plus du contrat de coopération, il y aura également un contrat de prestations avec STT.

**Markus Steinmann** fait remarquer que la LN est également représentée au sein du CC. Il critique qu'à l'avenir, les représentants de la LN pourraient avoir trop d'influence au sein du CC.

**Jean-Pascal Stancu** voudrait savoir comment les recettes réalisées grâce à la commercialisation seront réparties. Par ailleurs, qui sera l'instance administrative de la STTL ?

**Michel Tschanz** explique que les bénéfices seront répartis conformément aux procédures habituelles appliquées dans une association. Des parties seront ainsi versées à la STTL, à STT et aux clubs concernés. La STTL détiendra les droits de commercialisation mais toujours dans le respect du contrat de coopération avec STT.

**Heinz Mathys** demande si les clubs devront également assumer les pertes de la STTL.

**Michel Tschanz** répond que déjà actuellement, chaque club contribue au succès de la LN avec une contribution. À l'avenir, ces coûts devront être maintenus d'une manière similaire.

**Dieter Bürge** demande s'il y aura une garantie de déficit de la part de STT. Le sport de loisirs ne devrait finalement pas souffrir des conséquences de cette réorientation.

**Michel Tschanz** explique qu'il n'y a pas de garantie de déficit. Mais il n'y aura pas non plus de dépenses importantes.

**Christian Foutrel** ajoute qu'actuellement, la LN coûte également de l'argent et qu'une garantie de déficit semble être superflue.

**Adrian Schmid** voudrait savoir si en plus du sponsor de la ligue, les clubs pourront garder leur sponsor et si de ce fait, une commercialisation individuelle sera possible.

**Michel Tschanz** fait remarquer qu'une période transitoire est prévue qui pourra être conceptualisée jusqu'à fin février. Un sponsor principal aura ses exigences. Durant une phase transitoire de peut-être trois ans, il serait possible d'adapter d'éventuels contrats. En attendant, les contrats actuels sont protégés.

**Pascal Giroud** remercie **Michel Tschanz** pour la présentation et le plénum pour la participation et demande de transmettre d'autres suggestions au groupe de travail de **Jean-Marc Wichser**.

On procède au vote pour savoir si à l'avenir, la LNA devra être gérée sous le nom de STTL et comme organe autonome.

Les nouveautés sont approuvées avec 266 oui contre 22 non et 54 abstentions.

## 6. Approbation d'autres propositions

Aucune autre proposition n'a été soumise.

## 7. Divers

**Pascal Giroud** annonce que le forum des clubs aura lieu le 17 juin 2023 dans la BBC Arena. L'événement coïncidera avec les finales de la Coupe suisse. Par ailleurs, une assemblée extraordinaire des délégués aura lieu en avril afin de concrétiser et de finaliser la STTL. La date exacte sera communiquée ultérieurement.

**Markus Steinmann** annonce qu'à l'occasion du Top16 à Montreux, le musée de tennis de table sera exceptionnellement ouvert de 14h00 à 18h00 et qu'une visite vaudra la peine.

Puisque plus personne ne demande la parole, **Pascal Giroud** lève l'assemblée des délégués. Il remercie tous les participants présents pour leur collaboration constructive et leur souhaite une bonne soirée.

**Monica Midali** éteint la bougie à l'office central.

#### Prochaine AD

La prochaine assemblée sera une assemblée extraordinaire et aura lieu en avril. La date sera communiquée dans les meilleurs délais.

Pour le procès-verbal :

#### **Swiss Table Tennis**

Administration et NWTTV

Sebastian Lauener

Va à :

Clubs

Comité central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires / associations faitières